



P.A.E.
 D.C.M.
 22/10/2004
 15/12/2005
 24/05/2007

- Limite communale
- Limite de zone
- Marge de recul
- Emplacement réservé
- Zones touchées par les crues
- Marge de recul (Amendement Dupont) 100 m de part et d'autre de l'axe de l'A31

LISTE ET BENEFICIAIRES (emplacements réservés)

1	Extension cimetière	Commune
2	Equipement public	Commune
3	Voirie communale	Commune
5	Voirie communale	Commune

COMMUNE DE LA MAXE
-57452-

PLU

AGURAM

RÈGLEMENT DOCUMENT GRAPHIQUE 2
Plan partiel

Plan de zonage Secteur "village"
Echelle: 1/2000

Edition du document: 12/12/2018

APPROBATION DU PLU
DCM 12/05/2005

APPROBATION DE LA MODIFICATION SIMPLIFIÉE N°2 DU PLU
DBM 03/12/2018

Le fond cartographique est basé sur le plan cadastral et le plan de zonage de l'INSEE. Les données sont la propriété de l'AGURAM.

METZ MÉTROPOLE
 HARMONY PARK | 11 bd Solidarité | BP 55026 | 57071 METZ CEDEX 3
 T. 03 87 20 10 00 | F. 03 87 20 10 20 | www.metzmetropole.fr
 Facebook.com/MetzMetropole | @MetzMetropole